

VOIRONNAIS

ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET AUTEURS DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

MAI 2024



SYNTHÈSE

Synthèse de l'étude réalisée par le cabinet Néorizons avec l'appui des professionnels voironnais et isérois

, nzorizons



Mme Valérie Zulian, 2ème Vice-présidente au Pays Voironnais en charge des solidarités, de la cohésion sociale, territoriale et culturelle

Depuis plusieurs années, les professionnels du territoire nous alertent sur l'augmentation conséquente du nombre de victimes de violences intrafamiliales auxquels ils sont confrontés. Nous avons donc initié une étude visant à objectiver autant que possible les forces et faiblesses de l'accompagnement des victimes sur le territoire. Nous avons pour ce faire, sollicité de nombreux partenaires (CHU, CCAS, Département, Etat, forces de l'ordre, SIAO, associations, justice, communes, etc.). Nous avons, grâce à eux, pu dresser un état des lieux des situations rencontrées.

Ces partenaires seront à nouveau sollicités pour déterminer des modalités concrètes d'actions coordonnées et les moyens mobilisables. Je tiens à vous remercier pour vos contributions.

UNE ÉTUDE EN 4 PHASES

Une vingtaine d'acteurs du territoire se sont mobilisés afin de réaliser un diagnostic partagé des situations de violences intrafamiliales (VIF) et des réponses qui leur sont apportées sur le territoire. Ce diagnostic a permis d'estimer le nombre de situations de VIF sur le territoire et d'identifier des lacunes dans l'accompagnement des victimes et auteurs.

Afin d'y remédier, le CIAS et ses partenaires se mobilisent pour coconstruire un dispositif adapté aux besoins des victimes.



LANCEMENT & CADRAGE De la Démarche ÉTAT DES LIEUX DES SITUATIOI De vif sur le territoire COCONSTRUCTION DU Futur dispositif DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, C'EST QUOI?

Le terme « violences conjugales et intrafamiliales » désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, verbale, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires. L'auteur exerce un contrôle et un pouvoir sur la victime. Le cycle est composé de 4 phases distinctes qui s'enchaînent et forment une boucle de répétition.

Cvcle de la

violence

LA TENSION

- Comportement de l'auteur : irritabilité, intimidations, silences, menaces, dévalorisation de la victime.
- Comportement de la victime : inquiétude, anxiété, doute de soimême, changement de son comportement pour ne pas déplaire.

LA LUNE DE MIEL

- Comportement de l'auteur : exprime des regrets, demande pardon, fait des promesses
- Comportement de la victime : donne une nouvelle chance, aide l'auteur à changer, pense que cet épisode est le dernier

L'EXPLOSION DE VIOLENCE

- Comportement de l'auteur : violences verbales, psychologiques, économiques, sexuelles.
- Comportement de la victime : sentiment d'impuissance, de honte, d'humiliation et parfois sidération.

LA JUSTIFICATION

- Comportement de l'auteur : justifie son comportement, se trouve des excuses, accuse la victime.
- Comportement de la victime : cherche à comprendre, culpabilise, pardonne

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLEXE POUR LES PROCHES ET LES PROFFESIONNELS

Il est fréquent que la victime retire sa plainte et revienne au domicile. Selon Mme Sarah Marcato, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Isère, "les associations soulignent que les victimes font en moyenne 7 allers/retours avant de quitter définitivement leur conjoint violent". Les professionnels et les proches peuvent ainsi être désarçonnés par le comportement de la victime qui semble incohérent.

Face à la complexité des problématiques rencontrées par les victimes, un professionnel seul ne peut apporter une réponse efficace. Il est nécessaire de constituer un réseau.



UNE COMPLÉXITÉ ACCRUE EN MILIEU RURAL

En zone rurale, les victimes rencontrent des difficultés supplémentaires qui font qu'elles peuvent avoir plus de mal à sortir du silence : mobilité, isolement géographique, «peur du commérage», prégnance de certains stéréotypes, manque de services de proximité, manque de structure d'accompagnement, etc.

LES CHIFFRES CLÉS DES VIOLENCES EN PAYS-VOIRONNAIS

+439%

Une augmentation de 439% du nombre de consultations médicales liées spécifiquement à la violence entre 2020 et 2023 au centre de santé sexuelle soit 180 consultations médicales en 2023 dont 57 pour des mineur.e.s.

Entre 2015 et 2022, 783 plaintes ont été déposées à la gendarmerie sur le territoire de la CAPV hors Voiron pour violences conjugales. Il y a eu une forte augmentation du nombre de plaintes, de 36 en 2015 à 121 en 2022. Soit, une augmentation de 70 % en 7 ans.

783



80 % des personnes ayant déposé une plainte pour violences intrafamiliales sur le territoire du pays voironnais sont des femmes et ont plus de 15 ans. Selon les professionnels interrogés, la majorité des victimes repérées sont mères d'enfants en bas âge.

Selon l'enquête de victimisation Genèse du ministère de l'Intérieur, portant sur un échantillon représentatif de la population française constitué aléatoirement par l'Insee, il faudrait multiplier par quatre le nombre de plaintes pour pouvoir estimer le nombre de victimes réelles dans une population donnée.



Ces chiffres et en particulier leur augmentation témoignent avant tout d'un meilleur repérage des femmes victimes par des professionnels de proximité de mieux en mieux formés ainsi que de la libération de la parole des victimes.

PROTEGER LES MÈRES C'EST Protéger les enfants

Les violences intrafamiliales peuvent avoir de graves conséquences sur la santé physique et psychique des femmes et de leurs enfants. Les enfants exposés aux violences intrafamiliales en sont les victimes directes et vont présenter des problèmes de santé physique (retard de croissance, trouble de l'alimentation, du sommeil, etc.) et de santé mentale (dépression, anxiété, etc.) compromettant leur développement à court, moyen et long terme.

Il s'agit donc d'un problème majeur de santé publique et de société, qui concerne les pouvoirs publics et les citoyens.

<u>x 3</u>

Les enfants exposés à un climat de violence ont trois fois plus de risque d'être victime de violence conjugale

EN SYNTHÈSE, DES VICTIMES INSUFFISAMENT PROTÉGÉES ET ACCOMPAGNÉES



Des acteurs concernés prêts à s'impliquer dans l'accompagnement des victimes et auteurs, qui pourraient constituer un véritable appui pour la mise en œuvre d'une réponse cohérente et structurée :

- Des professionnels intéressés par l'étude et dans l'attente des résultats des travaux.
- Des professionnels de plus en plus formés qui ont envie de monter en compétences sur ces sujets.



Des professionnels de première ligne, avec <mark>des niveaux de formations hétérogènes</mark>, qui se sentent démunis pour les orienter les victimes :

- Des acteurs de première ligne (travailleurs sociaux, médecins, sages-femmes, etc.) ayant un niveau de formation sur les VIF assez hétérogène.
- Une absence de solutions d'orientation toutes faites sur le territoire qui obligent les professionnels à orienter vers des dispositifs grenoblois lointains et saturés.
- Des difficultés à apporter des réponses adaptées en fonction de la temporalité de la prise en charge, le besoin de la victime n'étant pas le même selon la temporalité de son parcours : besoin d'être écoutée et d'être crue, besoin d'être protégée avec ses enfants, besoin de se reconstruire, etc.



L'absence de solution spécialisée de mise à l'abri et d'hébergement met en échec les solutions existantes sur le territoire du Pays Voironnais :

- Sur le territoire du Pays Voironnais : l'offre d'hébergement d'urgence ou temporaire est insuffisante et non spécialisée pour l'accueil des victimes. Cette absence d'accompagnement spécifique et systématique met en échec les solutions existantes. De plus, ces solutions d'hébergement sont peu connues des professionnels qui pourraient orienter les victimes.
- Au niveau départemental : l'orientation vers les solutions d'hébergement spécialisé grenobloises peut déraciner les femmes, tout comme l'orientation du 115 qui ne tient pas compte de l'implantation géographique des victimes. De plus, l'offre de mise à l'abri grenobloise est saturée et ne peut accueillir toutes les victimes voironnaises.



Une faible prise en charge des auteurs qui pourrait favoriser la réitération ou la récidive :

- Des professionnels qui se sentent impuissants face aux auteurs de violences conjugales, faute de formation adaptée.
- Des mesures alternatives complexes à mettre en œuvre, faute de solution d'hébergement des auteurs.
- Des lieux départementaux de ressources et de prise en charge mal connus (CPCA & CODASE-CSAAVI).

LES PROCHAINES ÉTAPES



Engager une réflexion collective sur la mise à l'abri et l'accès au logement pérenne, élément primordial dans le processus de reconstruction des victimes

Ce premier axe de travail doit permettre d'identifier et de développer des solutions d'hébergement pour les victimes de violence repérées par les acteurs de première ligne :

- En localisant et en développant les hébergements d'urgence mis à disposition sur le territoire
- En adaptant les solutions d'hébergement envisagées aux besoins particuliers de sécurité des victimes de VIF,
- En s'assurant de l'accompagnement systématique et spécialisé de la victime hébergée (social, psy, juridique, médical...),
- En travaillant l'accès au logement de droit commun afin que l'hébergement d'urgence reste temporaire

Pour ce faire, les communes et les acteurs de l'habitat seront sollicités pour participer à une réunion de travail.



Structurer le réseau pour mieux se coordonner et répondre aux besoins multidimensionnels des victimes de violences intrafamiliales

Cet axe vise à **structurer le réseau d'acteurs** du territoire afin que chacun puisse orienter la victime vers le bon interlocuteur :

- En précisant et partageant les champs d'intervention de chacun
- En mettant en lumière l'ensemble des solutions d'orientation possibles,

Pour ce faire les acteurs du **social**, **du juridique**, **de la santé**, **de l'hébergement** etc. seront mobilisés afin de dresser un panorama des actions et modalités de mobilisation de chacun.

Les numéros À APPELER EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT



POLICE SECOURS

EN DANGER

(a) 3919 VIOLENCES **FEMMES INFO**

Violentometre-CPV.indd 6-1

- → Service social et Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département de l'Isère Territoire Voironnais Chartreuse: 04 57 56 11 30
- → Centre de Santé Sexuelle (ex-CPEF) du Pays Voironnais: 04 76 05 72 56 6, avenue des Frères Tardy - 38500 Voiron
- → CCAS de votre commune (Centre Communal d'Action Sociale)

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) ET INFORMÉ(E) EN ISÈRE

- → Solidarité Femmes Miléna: 04 76 40 50 10 2, rue Roland Garros - 38320 Eybens
- → Maison de la justice et du droit: 04 38 49 91 50 25. avenue de Constantine - 38000 Grenoble

- → Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF): 09 78 08 47 48 Permanence au Centre social Béraudier à Voiron: 04 76 67 96 10
- → ALMA Isère (Allô Maltraitance personnes âgées et/ou handicapées) 8, rue du Château - 38320 Eybens 04 76 84 06 05 - Le 3977, numéro national de la Fédération accessible 7j/7
- → Hébergement d'urgence : 115

VOUS AVEZ DES DROITS, LA LOI VOUS PROTÈGE

- > Porter plainte au commissariat ou gendarmerie: les forces de l'ordre disposent d'une grille d'évaluation du danger et des psychologues et intervenants vous accompagnent.
- → Signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes #NeRienLaisserPasser



Deux brigades sont formées et vous orientent vers la plainte - 24 h/24, 7 j/7







